



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des
Collectivités Locales et
du Cadre de Vie

Bureau du Cadre de Vie
Section Protection de la
Nature

Dossier suivi par :

Isabelle FERRON

☎ : 04.68.51.68 69

☎ : 04.68.35 56 84

Mél :

Isabelle.FERRON

@pyrenees-orientales.

pref.gouv.fr

Référence :

ap levée garanties col

dona.doc

Perpignan, le 25 octobre 2007

ARRETE N° 3857 /2007

**Levant l'obligation de garantie financière imposée pour le centre
d'enfouissement technique du Col de la Done sur le territoire de la
commune de CALCE exploité par la société SITA SUD, par l'article
3 de l'arrêté préfectoral n° 2588-99 du 11 août 1999**

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié ;

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié relatif aux installations de stockage de déchets ménagers et assimilés ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2588 du 11 août 1999 prescrivant des obligations complémentaires à la Société STAN pour l'exploitation du CET du Col de la Done sur le territoire de la commune de CALCE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 3510 du 8 octobre 2001 portant changement d'exploitant de la décharge du Col de la Done au bénéfice de la société SITA SUD, siège social rue Antoine Becquerel, 11782 NARBONNE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2584 du 30 juin 2004 portant cessation des apports de déchets au CET du Col de la Done, sur le territoire de la commune de CALCE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1007/2006 du 10 mars 2006 portant prescriptions complémentaires pour le suivi trentenaire du centre d'enfouissement technique du CET du Col de la Done sur le territoire de la commune de CALCE, exploité par la société SITA SUD ;

VU l'avis de M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ;

Considérant que le centre d'enfouissement technique du Col de la Done a été arrêté définitivement, que le site a été réaménagé et qu'un système de suivi et de contrôle du site post exploitation a été mis en place par l'exploitant encadré par l'arrêté préfectoral du 10 mars 2006 susvisé ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 FERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ DCLCV 04.68.51.68.00

Renseignements : SITE INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
Contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0041

Considérant que l'arrêté préfectoral du 10 mars 2006 susvisé a notamment prescrit l'obligation d'une garantie financière dans le cadre du suivi trentenaire de ce centre d'enfouissement technique ;

Considérant que la garantie financière demandée par l'arrêté n° 2588 du 11 août 1999 lorsque le CET était en fonctionnement, qui a été remplacée par la garantie financière post exploitation prescrit à l'article 6 de l'arrêté du 10 mars 2006 susvisé, n'a plus lieu d'être ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

Article 1 :

L'obligation de garantie financière prescrite par l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2588-99 du 11 août 1999 à la société SITA SUD, siège social rue Antoine Becquerel, 11782 NARBONNE, pour le centre d'enfouissement technique (CET) du Col de la Done sur le territoire de la commune de CALCE, est levée.

Article 2 : Information des tiers

En vue de l'information des tiers :

- une copie du présent arrêté est déposée auprès de la mairie de CALCE et pourra y être consultée,
- un extrait de cet arrêté énumérant notamment les prescriptions auxquelles l'installation est soumise est affiché pendant une durée minimum d'un mois dans cette mairie.

Ce même extrait doit être affiché en permanence de façon visible dans l'établissement par les soins du bénéficiaire.

Un avis au public est inséré par les soins du Préfet et aux frais de l'exploitant dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

Article 3 : Ampliation

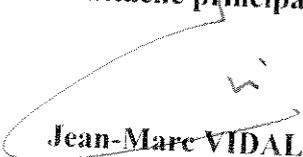
Ampliation du présent arrêté, notifié par la voie administrative au pétitionnaire, est adressée :

- à M. le Maire de la commune de CALCE spécialement chargé d'assurer l'affichage prescrit à l'article précédent, et de faire parvenir à la Préfecture le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité ;
- à M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la Région Languedoc-Roussillon, inspecteur des installations classées ;

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'application dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Signé : La sous-Préfète, Secrétaire Générale
Anne-Gaëlle BAUDOUIN

**Pour ampliation
Pour le Préfet et par délégation
L'attaché principal, chef de bureau**


Jean-Marc VIDAL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Collectivités Locales
et du Cadre de Vie

Perpignan, le 25 octobre 2007

Bureau du Cadre de Vie
Section aménagement
affaire suivie par :
Marie MARTINEZ
Arrêté de cessibilité CLODION 10-
2007.doc
Tél. : 04.68.51.68.61
Fax : 04.68.35.56.84
marie.martinez
@pyrenees-orientales.
pref.gouv.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DES ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX (EPARECA)

Arrêté préfectoral n°3861-2007

Arrêté déclarant cessibles au profit d'EPARECA les parcelles de
terrains nécessaires aux travaux de restructuration du centre
commercial Clodion sur le territoire de la commune de
PERPIGNAN

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU l'arrêté préfectoral n°1179-2007 du 12 avril 2007 prescrivant l'ouverture des enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire des travaux de restructuration du centre commercial Clodion à Perpignan ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2719-2007 du 27 juillet 2007 portant déclaration d'utilité publique et urgents les travaux de restructuration du centre commercial Clodion sur le territoire de la commune de PERPIGNAN ;
- VU le plan parcellaire des propriétés dont l'acquisition est nécessaire pour la réalisation du projet ;
- VU la liste des propriétaires ;
- VU le registre d'enquête ;
- VU les pièces constatant que l'arrêté n°1179-2007 du 12 avril 2007 a été publié, affiché et inséré dans deux journaux du département avant l'ouverture des enquêtes et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci et que le dossier d'enquête ainsi que les registres ont été déposés pendant 38 jours consécutifs en mairie de Perpignan du 9 mai au 15 juin 2007 ;
- VU les pièces constatant que l'arrêté n°1179-2007 du 12 avril 2007 a été notifié aux propriétaires concernés ;

../..

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ D.C.L.C.V 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☎ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0043

VU la correspondance de Monsieur le Directeur Général de l'EPARECA du 24 septembre 2007 sollicitant la poursuite de la procédure ;

VU l'avis favorable de Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE, commissaire enquêteur ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRETE

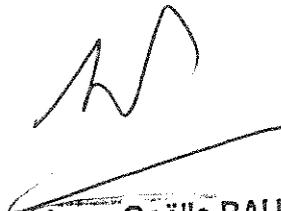
ARTICLE 1^{er} : Sont déclarées cessibles au profit de l'Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux, les parcelles de terrains désignées sur l'état parcellaire ci-annexé, nécessaires au projet de restructuration du centre commercial Clodion sur le territoire de la commune de Perpignan.

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Directeur Général de l'EPARECA et Monsieur le Sénateur-Maire de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires concernés, affiché aux lieux habituels en mairie de Perpignan et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Le Préfet,

Pour le Préfet

La Sous-Préfète, Secrétaire Générale



Anne-Gaëlle BAUDOUIN

Département des Pyrénées Orientales

Commune de PERPIGNAN

Quartier du Bas Vernet
Secteur de Clodion – Roudayre - Torcatis

Restructuration du Centre Commercial Clodion

ETAT PARCELLAIRE

VU pour être annexé à
mon arrêté de ce jour,
Perpignan le **25 OCT. 2007**

Le Préfet,

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale

Anne-Gaëlle BAUDOUIN

Commune : PERPIGNAN

N° du Plan	C A D A S T R E				EMPRISE		HORSEMPRISE		LISTE des PROPRIETAIRES		
	Sect	N°	Surface en m2	Lieudit	Nature	Surface en m2	Sect N°	Surface en m2	Sect N°	Inscrits à la matrice cadastrale	Reels ou présumés tels
1	IN	113	4 153	Bas Vernet - HLM Torcatis	Copropriété	4 153	IN 113	--	--	HLM TORCATIS 66000 PERPIGNAN	<p>COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL DU BAS VERNET</p> <p><u>Syndicat de copropriété :</u></p> <p>Syndicat des Copropriétaires du Centre Commercial du Bas Vernet</p> <p>représenté Monsieur GUISSSET René, Syndic d'immeuble 1 allée de Bacchus Résidence L Oiseau Blanc 66000 PERPIGNAN</p>

ORIGINE DE PROPRIETE

Etat descriptif de division en 9 lots numérotés de 1 à 9 et règlement de copropriété de la Société Immobilière des Centres Commerciaux de Perpignan et des Pyrénées Orientales (SICCPPO), reçu par Maître MASSOT, notaire associé à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales), le 21 janvier 1972, dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de PERPIGNAN, 1^{er} bureau, le 27 janvier 1972, volume 304 n°1.

Ledit état descriptif de division et règlement de copropriété suivi :

- D'un modificatif établi suivant acte reçu par Maître DELCOS, notaire associé à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales), le 24 mai 1991, dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de PERPIGNAN, 1^{er} bureau, le 04 juin 1991, volume 1991P n°5840, portant sur la division du lot 4 et de son remplacement par les lots 10 et 11.

.../...

0046

Commune : PERPIGNAN

C A D A S T R E			E M P R I S E		L I S T E d e s C O P R O P R I E T A I R E S		
N° du Plan	Sect N°	Surface en m2	Nature du lot	Numéro du lot	Millièmes	Inscrits à la matrice cadastrale	Reels ou présumés tels
1	IN	113 (suite)	Local commercial au rez-de-chaussée Local commercial au rez-de-chaussée	1 2	102/1 000èmes 428/1 000èmes	<p>SCI LES SUPERMARCHES DU BAS-VERNET 4 rue Kruger 11100 NARBONNE</p>	<p>S.C.I. LES SUPERMARCHES DU BAS-VERNET, Société Civile Immobilière au capital de 1 524 €, ayant son siège social 4 rue Kruger à NARBONNE (11100), identifiée au SIREN sous le numéro 383 969 458 – R.C.S. NARBONNE.</p> <p>Gérant : Monsieur MARCO Jean-Luc, né le 27/02/1955 à Narbonne (Aude), domicilié 4 rue Kruger à NARBONNE (11100),</p>
<p>ORIGINE DE PROPRIETE</p> <p>Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître LE BOURSICOT, notaire associé à NARBONNE (Aude), le 14 février 1992, dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de PERPIGNAN, 1^{er} bureau, le 10 mars 1992, volume 1992P n°2518.</p>							
							...

Commune : PERPIGNAN

C A D A S T R E			EMPRISE		LISTE des COPROPRIETAIRES			
N° du Plan	Sect	N°	Surface en m2	Nature du lot	Numéro du lot	Millièmes	Inscrits à la matrice cadastrale	Reels ou présumés tels
1	IN	113	(suite)	Local commercial au rez-de-chaussée	3	56/1 000èmes	<p>Monsieur SANGUIGNOL Roger et Madame JOUARY Arlette épouse SANGUIGNOL, 14 rue des Florallies 66240 SAINT ESTEVE</p>	<p>Monsieur SANGUIGNOL Roger, retraité, né le 17/02/1930 à SAINT-ESTEVE (Pyrénées Orientales), Et son épouse Madame JOUARY Arlette, née le 04/05/1929 à SAINT-ESTEVE (Pyrénées Orientales), demeurant ensemble 14 rue des Florallies à SAINT ESTEVE (66240)</p>
<p>ORIGINE DE PROPRIETE</p> <p>Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître RONDONY, notaire à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales), et Maître HENRIC, notaire associé à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales) le 12 décembre 1973, dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de PERPIGNAN, 1^{er} bureau, le 08 janvier 1974, volume 1041 n° 18.</p>								

2700

Commune : PERPIGNAN

C.A.D.A.S.T.R.E			EMPRISE		LISTE des COPROPRIETAIRES		
N° du Plan	Sect N°	Surface en m2	Nature du lot	Numéro du lot	Millièmes	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels
1	IN 113	(suite)	Local commercial au rez-de-chaussée Local commercial au rez-de-chaussée Local commercial au rez-de-chaussée	5 6 10	41/1 000èmes 41/1 000èmes 41/1 000èmes	Monsieur LEGRAND Xavier Emmanuel François Marie Centre Commercial Clodion HLM Torcatis 66000 PERPIGNAN Madame ROSSI Christiane Place de Marbre Cupidon les 2 Soleils 66750 SAINT CYPRIEN	Monsieur LEGRAND Xavier Emmanuel François Marie, restaurateur, né le 11/02/1944 à DONZY (Nièvre), Et son épouse Madame ROSSI Christiane, sans profession, née le 13/03/1946 à La TRONCHE (Isère), demeurant ensemble Centre Commercial Clodion, avenue du Bouès, HLM Torcatis, a PERPIGNAN (66000)
<p>ORIGINE DE PROPRIETE</p> <p>Lot 5 : Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître AMIGUES, notaire à ELNE (Pyrénées Orientales), le 11 octobre 1976, dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de PERPIGNAN, 1^{er} bureau, le 08 novembre 1976, volume 2339 n° 13.</p> <p>Lot 6 : Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître MASSOT, notaire associé à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales), le 17 décembre 1981, dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de PERPIGNAN, 1^{er} bureau, le 04 janvier 1982, volume 5643 n° 9.</p> <p>Lot 10 provient de la division du lot 4 : Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître DELCOS, notaire associé à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales), le 24 mai 1991, dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de PERPIGNAN, 1^{er} bureau, le 04 juin 1991, volume 1991P n° 5841.</p> <p style="text-align: right;">.....</p>							

0049

Commune : PERPIGNAN

N° du Plan	CADASTRE		EMPRISE		LISTE des COPROPRIETAIRES			
	Sect	N°	Surface en m ²	Nature du lot	Numéro du lot	Millièmes	Inscrits à la matrice cadastrale	Reels ou présumés tels
1	IN	113	(suite)	Local commercial au rez-de-chaussée	7	93/1 000èmes	Madame MARTY Ginette 8 rue Porte d'Assaut 66000 PERPIGNAN	Madame MARTY Ginette, pharmacienne, née le 07/01/1926 à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales), demeurant 8 rue Porte d'Assaut à PERPIGNAN (,66000), veuve MALAFOSSE Lucien Justin Prosper

ORIGINE DE PROPRIETE

Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître **DONNEZAN**, notaire associé à **PERPIGNAN** (Pyrénées Orientales), en concours avec Maître **LAUGIER**, notaire à **MARSEILLE** (Bouches du Rhône), le 06 mars 1986, dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de **PERPIGNAN**, 1^{er} bureau, le 24 avril 1986, volume 8324 n°5.

.../...

Commune : PERPIGNAN

N° du Plan	CADASTRE		EMPRISE		LISTE des COPROPRIETAIRES			
	Sect	N°	Surface en m2	Nature du lot	Numéro du lot	Millièmes	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels
1	IN	113	(suite)	Local commercial au rez-de-chaussée	8	56/1 000èmes	<p><u>Nu propriétaire :</u> Monsieur LEURENT Philippe Georges Louis Marie Résidence de l'île 1 chemin de la Loge 31400 TOULOUSE</p> <p><u>Usufructiers :</u> Monsieur LEURENT Guy Jean Carlos Joseph 5 avenue Gaston Gadel 66100 PERPIGNAN</p> <p>Madame NOGUERA Martine Porte d'Espagne 4 5 avenue Gaston Gadel 66100 PERPIGNAN</p>	<p><u>Usufructiers :</u> Monsieur LEURENT Guy Jean Carlos Joseph, retraité, né le 15/04/1930 à MALO LES BAINS (Nord) et son épouse Madame NOGUERA Martine, retraitée née le 15/01/1939 à DOUAOUA (Algérie), Demeurant ensemble Porte d'Espagne 4 5 avenue Gaston Gadel à PERPIGNAN (66100)</p> <p><u>Nu propriétaire :</u> Monsieur LEURENT Philippe Georges Louis Marie, ingénieur né le 05/09/1957 à Saint-Ouen (Seine saint Denis), demeurant Résidence de l'île n°1, chemin de la Loge à TOULOUSE (31400), époux de Madame MAGIMEL PELONNIER Véronique Marie Joseph</p>
<p style="text-align: center;">ORIGINE DE PROPRIETE</p> <p>Donation - Partage aux termes d'un acte reçu par Maître DESBOEUF, notaire associé à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales), le 21 octobre 1997, dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de PERPIGNAN, 1^{er} bureau, le 07 novembre 1997, volume 1997P n°12041. Réserves de l'usufruit et du droit de retour au profit de la donatrice, Madame NOGUERA Martine épouse LEURENT Guy, avec interdiction d'aliéner et d'hypothéquer et constitution d'une réserve d'usufruit au profit de Monsieur LEURENT Guy, époux de la donatrice dans le cas où il lui survivrait</p> <p>Du chef de Madame NOGUERA Martine épouse LEURENT Guy : Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître CANET, notaire associé à COLLIoure (Pyrénées Orientales), le 13 juillet 1978, dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de PERPIGNAN, 1^{er} bureau, le 27 juillet 1978, volume 3104 n°4.</p> <p style="text-align: right;">.../...</p>								

Commune : PERPIGNAN

N° du Plan	C A D A S T R E			E M P R I S E		L I S T E d e s C O P R O P R I E T A I R E S		
	Sect	N°	Surface en m2	Nature du lot	Numéro du lot	Millièmes	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels
1	IN	113	(suite)	Local commercial au rez-de-chaussée	9	74/1 000èmes	Monsieur SALVADOR Jean HLM Torcatis 66000 PERPIGNAN	Monsieur SALVADOR Jean Dominique, médecin, né le 28/07/1946 à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales), et son épouse Madame MAS Claire Maria Renée, assistante médicale, née le 14/01/1949 à NEUILLY SUR SEINE (Hauts de Seine) Demeurant ensemble 5 rue Hipolyte Desprez à PERPIGNAN (66000)
<p><u>ORIGINE DE PROPRIETE</u></p> <p>Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître MASSOT, notaire associé à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales), le 18 juin 1975, dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de PERPIGNAN, 1^{er} bureau, le 18 juillet 1975, volume 1732 n°9.</p> <p style="text-align: right;">.../...</p>								

Commune : PERPIGNAN

C A D A S T R E			E M P R I S E		L I S T E d e s C O P R O P R I E T A I R E S		
N° du Plan	Sect	N°	Surface en m2	Nature du lot	Numéro du lot	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels
1	IN	113	(suite)	Local commercial au rez-de-chaussée	11	<p>LE SAGITTAIRE Centre Commercial Bas Vernet Rue Claude Clodion 66000 PERPIGNAN</p>	<p>S.C.I. LE SAGITTAIRE, Société Civile Immobilière, au capital de 3 048,98 € ayant son siège social Centre Commercial du Bas Vernet, Rue Claude Clodion, 66000 PERPIGNAN, identifiée au SIREN sous le numéro 317 146 942 – R.C.S. PERPIGNAN.</p> <p>Gérant : Monsieur LEGRAND Xavier Emmanuel François, né le 11/02/1944 à Donzy (58220), domicilié Centre Commercial Clodion, avenue du Boules à PERPIGNAN 66000).</p>

ORIGINE DE PROPRIETE

Le lot 11 provient de la division du lot 4

Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître HENRIC, notaire associé à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales), le 10 août 1979, dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de PERPIGNAN, 1^{er} bureau, le 10 octobre 1979, volume 3853 n°6.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DES COLLECTIVITES
LOCALES ET DU CADRE DE VIE
Bureau du Cadre de Vie
Section Aménagement

affaire suivie par :
Sylvie ROUSSEAU
Tél : 04 68 51 68 64
Fax : 04 68 35 56 84
sylvie.rousseau@pyrenees-
orientales.pref.gouv.fr

Perpignan, le 22 OCT 2007

**MENTION D'UN ARRETE D'AUTORISATION DE FORAGE AEP
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Par arrêté n° 3810 du 19 octobre 2007 est modifié l'arrêté n° 575/94 du 14 mars 1994
relatif au forage F1 destiné à l'alimentation en eau potable de la commune de Pézilla la Rivière.

LE PREFET,

Pour le Préfet
La Soixante-troisième

Anna-Gaëlle RAJOUQUIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DU CADRE DE VIE
Bureau du Cadre de Vie
Section Aménagement

Perpignan, le **15 OCT 2007**

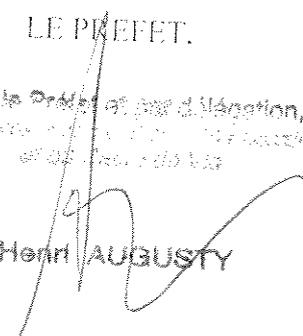
affaire suivie par :
Sylvie ROUSSEAU
Tel : 04 68 51 68 64
Fax : 04 68 35 56 84
sylvie.rousseau@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

MENTION D'UN ARRETE D'AUTORISATION DE FORAGE AEP
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Par arrêté n° 3680 du 9 octobre 2007 est prononcée la déclaration d'utilité publique des travaux effectués en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Planèzes ainsi que l'autorisation de distribution d'eau potable à partir du forage « Tamarin » au profit de la commune de Planèzes.

LE PREFET.

Pour le Préfet et par dérogation,
Le Directeur des Collectivités Locales
et du Cadre de Vie


Henri AUGUSTY